



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

Séance ordinaire du Dix Sept Décembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un le 17 Décembre à 20 H. 45,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 Décembre, s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur
Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE -
Mme BLIN Maires Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE - GILLES - DUMAS -
BOURIOT - DENEUX - BACA - Melle ARCHENault - Mme MINSSIEUX - MM. NICE -
GUILLAUMET - FRANCO.

ABSENTS EXCUSES : M. le Dr LEON - MM. GENNATAS - CORAS - EXCOFFIER.

POUVOIRS : M. PERTIN à M. NICE
M. MONIER à M. BOURIOT

Après lecture du Procès-Verbal de la dernière séance, celui-ci
est adopté.

0 0
0

AIDE AUX MILITAIRES

Monsieur ROBERT propose au Conseil que soit attribuée à
l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, une somme d'argent
aux militaires du Contingent sous les drapeaux.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de faire parvenir à chaque militaire la somme de
200 Frs.,

Dit que cette intervention se fera par le canal de la
M.A.L.C. et que la dépense occasionnée sera reprise dans le montant
de la Subvention de la Ville pour 1982.

LE PERE NOEL DANS LES ECOLES

Monsieur ROBERT fait part au Conseil Municipal du
calendrier "Opération Père Noël" dans les Ecoles de MENNECY et
organisée par "MENNECY ANIMATION".

0 0
0

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur ROBERT rappelle que, comme chaque année, il serait souhaitable d'accorder au Personnel Communal employé à temps complet, une prime unique à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'accorder au Personnel Communal permanent, à temps complet, une prime de 400 Frs.,

Le Personnel employé à temps incomplet aura sa prime versée proportionnellement à son temps de travail,

Dit que cette dépense sera allouée par la M.A.L.C. et qu'il en sera tenu compte pour le calcul de la Subvention 1982.

0 0
0

GARDERIES MATERNELLES

Madame BLIN expose qu'à la suite d'une nouvelle demande des familles du Quartier des Myrtilles, une étude a été refaite.

La Garderie pourrait se tenir dans une des salles du Réfectoire du Restaurant Municipal de l'Ecole Maternelle des Myrtilles. Il y aurait lieu de la fermer par deux portes afin de l'individualiser, ce qui aurait pour effet, selon les techniciens, de provoquer également une certaine insonorisation de ces salles.

Une liste de 27 noms d'enfants susceptibles d'être confiés à cette Garderie nous a été remise par des parents. D'autre part, il est demandé que cette Garderie soit ouverte le matin.

Il vous est donc proposé le fonctionnement suivant :

- Ouverture le matin de 7 H. 30 à 8 H.15 - 8 H. 30
- " le soir de 16 H.15 à 18 H.30

Effectif escompté : le matin 12 enfants
le soir 25 enfants

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

Service assuré par deux agents le matin, trois le soir qui feraient, compte tenu du temps de nettoyage des locaux indispensable, 1 H.45 le matin et 3 H. 1/2 le soir, d'où un coût pour une journée : 1 H.45 X 2 + 3 H.1/2 X 3) X S.M.I.G. + 10% + charges soit 26,72 = 374 Frs.

93,50 pour le matin et 280,50 pour le soir.

Le prix à demander aux familles serait de :

$$\frac{93,50}{12} = 7,79 - 7 \text{ Frs.} \quad \frac{280,50}{25} = 11,22 = 12 \text{ Frs.} + \text{Goûter } 3 \text{ Frs.} = 15 \text{ Frs.}$$

Les effectifs pris en compte pour ce calcul, sont un minimum, il n'est pas possible de fonctionner avec moins sinon le service devient déficitaire.

Les enfants seront inscrits pour l'Année soit pour le matin, soit pour le soir, soit pour les deux et le règlement par les familles sera mensuel, même si les enfants ne fréquentent pas la Garderie tous les jours.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord de principe pour la mise en place de ce service tel qu'il est proposé,

Se réserve toutefois le droit de le fermer, s'il n'y a plus assez d'enfants pour équilibrer cette opération,

Rend hommage à Madame JOSEFIK, Directrice de l'Ecole Maternelle des Myrtilles, qui a participé activement à la mise sur pied de ce service et qui a été d'une grande utilité pour la Municipalité grâce à ses conseils judicieux.

Monsieur ROBERT demande à deux représentantes de Parents d'Elèves présentes dans l'assistance, de bien vouloir donner leurs impressions. Celles-ci signalent que ce qu'elles vont dire n'engagent qu'elles-mêmes, n'ayant pu consulter, bien sûr, les autres représentants; elles considèrent que les prix demandés sont trop chers, que les horaires de reprise des enfants ne peuvent être fixés d'une façon impérative à 18 H., certains parents désirant reprendre leurs enfants dès qu'il en ont la possibilité à partir de 17 H. et qu'il y aurait lieu peut-être, de tenir compte dans le salaire du Personnel des Subventions de l'Etat allouées pour création d'emplois.

Monsieur ROBERT Leur confirme qu'une réunion se tiendra après les vacances scolaires avec la Commission Municipale concernée, afin de définir d'une manière définitive les critères à retenir pour le fonctionnement de ce service.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

MISE EN INFORMATIQUE DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur ROBERT fait part de l'étude faite pour la mise en informatique de certains services Municipaux :

- Comptabilité Générale
- Paie du Personnel
- Liste Electorale

Les deux derniers points sont actuellement traités en dehors de la Mairie, la Paie par le Syndicat Intercommunal à VERSAILLES, la Liste Electorale par une société privée.

Il paraît donc souhaitable de mettre également la Comptabilité Générale sur informatique et le fait de posséder un Ordinateur permettrait de reprendre les opérations traitées à l'extérieur.

Il a demandé à deux représentants de la Société I.B.M. d'être présents à cette réunion afin de donner toutes informations nécessaires à ce sujet.

Un de ces représentants informe le Conseil que l'Ordinateur qu'il propose est un I.B.M. 34 dont 5 000 exemplaires sont actuellement en service en FRANCE et notamment dans des Communes de plus de 10 000 habitants et ce, depuis plusieurs années.

Il présente son matériel sur une brochure et explique que cet engin est composé d'un Programmeur, d'une Imprimante et de deux Terminaux avec écran permettant aux services de consulter à tout moment la mémoire centrale et de donner à celle-ci toutes informations ou toutes modifications aux données qu'elle possède afin d'une mise à jour des éléments de travail.

Le coût est évalué à :

- I.B.M. 34	165 000 Frs.
- Ecran 16 500 X 2 =	33 000 Frs.
- Imprimante	28 000 Frs.

Soit un total Hors Taxe de 226 000 Frs. pour l'appareillage auquel il faut ajouter 79 200 pour le "LOGICIEL d'APPLICATION" (Formation du Personnel - ouverture des écritures).

Il y a lieu également de compter la dépense de fonctionnement évaluée à : entretien mensuel 2 000 - Logiciel 1 000.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



Différentes questions sont posées par les uns et les autres, notamment par Monsieur DUMAS, relatives au coût des modifications du Logiciel de base, car il souhaite savoir si le programme est "figé" où s'il peut être modifié à la demande. Il lui est répondu que le programme de Comptabilité Générale où Paie du Personnel est établi en fonction de la circulaire M 12 qui règle les modalités de la Comptabilité Publique dans les Communes de plus de 10 000 habitants, et qu'en principe le programme n'a pas à être modifié, à moins que, par circulaire ministérielle, les modalités actuelles soient changées, ce qui impliquerait la modification systématique de tous les programmes actuellement en service sur les appareils détenus par les Communes; d'autre part la facturation est fonction de l'importance du travail qui est demandé.

Le Maire remercie les représentants de la Société I.B.M. pour leur exposé qui permettra à chacun des membres du Conseil Municipal, de réfléchir à la question posée aujourd'hui et d'envisager une nouvelle réunion sur ce sujet où chacun pourra mieux s'exprimer en connaissance de cause.

0 0
0

AMENAGEMENT DE L'ORANGERIE - MOBILIER

Monsieur DENEUX fait part du projet d'acquisition de mobilier pour meubler les différentes salles de l'Orangerie selon les critères retenus par le Conseil Municipal, afin de donner à cet ensemble architectural le cachet qui doit être le sien, et il propose l'acquisition de: chaises, tables, armoires, bancs, mobilier divers, pour une somme de 102 885 Frs.

LE CONSEIL

Adopte la proposition qui lui est faite,

Dit que la dépense sera financée par imputation de crédits ouverts à cet effet au Chapitre 903 du Budget de l'Exercice courant,

Sollicite la Subvention du Conseil Général pour un premier investissement.

0 0
0

MEDAILLE DE LA VILLE DE MENECY

Sur la proposition de Monsieur ROBERT, le Conseil décide d'attribuer la médaille de la Ville de MENECY à :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



- Madame HERET : Première Conciliatrice du Canton de MENNECY.
 - Monsieur DELAUNAY : Architecte des Bâtiments de FRANCE qui a réalisé les travaux de restauration de l'Eglise et de l'Orangerie du Parc de Villeroy.
 - Madame DELPRAT : qui a participé à l'élaboration du Contrat Régional et a largement contribué à la réussite de ce dossier.
 - Madame SIMONOT : Assistante Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales, qui a travaillé sur le secteur de MENNECY pendant 15 ans et qui nous quitte, nommée à un autre poste.
 - Monsieur CHANGENET, ancien Conseiller Municipal de MENNECY, qui a oeuvré pour la mise en place du Restaurant Municipal Scolaire dont nous fêtons le 15ème anniversaire.
 - Madame FRONTIER, employée communale aujourd'hui retraitée, qui a travaillé au Restaurant Municipal Scolaire depuis sa création et qui a rendu à la Ville de bons et loyaux services.
 - Monsieur SAVELLI, Colonel Commandant les Sapeurs-Pompiers de l'Armée nomme Directeur de l'Ecole Nationale de la Protection Civile à NAINVILLE La Roche.
- La remise de ces médailles aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal le Samedi 9 Janvier 1982.

ajouté le
17/1/82
D

0 0
0

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur ROBERT fait part d'une lettre de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale informant le Conseil Municipal de la mise en place, à partir du 1er Janvier 1982, à la Résidence du Bel Air, Bâtiment C 7, Tél. 457 29 60, des nouveaux services de l'antenne de MENNECY et des permanences qui y seront installées.
- C.E.S. : Il fait part d'une lettre du Secrétaire Général de la Préfecture. L'opération est proposée en 1982 au titre des constructions scolaires du second degré subventionnées par l'Etat, la délégation de crédit au Préfet ne saurait intervenir avant la fin Février 82.

0 0
0

TABLEAU D'HONNEUR DE LA VILLE

Le Maire expose au Conseil que le Bureau Municipal a pensé qu'il serait judicieux de créer un tableau d'honneur de la Ville qui servirait à récompenser les sportifs locaux qui ont obtenu une place d'honneur dans les compétitions auxquelles ils participent où qui ont accédé à une catégorie supérieure à celle à laquelle ils appartiennent.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



Cette récompense pourrait leur être remise lors de la réception annuelle des voeux de la Municipalité à la place des breloques comme il était fait précédemment.

De la discussion qui s'en suit, il apparaît que certains conseillers sont partisans de maintenir la remise des médailles ou coupes, notamment lors des classements individuels dans des championnats de plus haut niveau. Une étude sera faite, plus approfondie, par la Commission des Sports qui fera une proposition au Conseil Municipal.

0 0
0

DEMANDEURS D'EMPLOIS

Monsieur BOURIOT fait part au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 24 Novembre 1981 avec 59 demandeurs d'emploi qui avaient répondu à la lettre qu'avait adressée Monsieur le Maire au 150 demandeurs d'emploi de MENNECY qui viennent régulièrement pointer en Mairie.

Au cours de cette réunion, l'idée est venue de créer une entreprise afin d'essayer de donner un emploi à un certain nombre d'entr'eux.

Une autre réunion a suivi au cours de laquelle deux groupes de travail se sont créés afin d'étudier les formes juridiques que pourraient prendre cette entreprise ainsi que les créneaux d'activités non couverts actuellement dans la région et permettraient de rendre le service que la population peut attendre.

Cette opération menée avec l'aide de la Chambre de Commerce de CORBEIL-ESSONNES, a reçu un accueil favorable des différents services intéressés consultés :

- l'A.N.P.E.
- l'A.S.S.E.D.I.C.
- Direction Départementale du Travail
- la Banque de FRANCE
- la Caisse d'Épargne

Aujourd'hui, il est envisagé de créer une Société Anonyme à Capital variable et à esprit coopératif et une discussion très intéressante s'est faite avec les entreprises locales réunies en Mairie le Mercredi 16 Novembre.

Il est bien entendu qu'une telle création aurait besoin de l'appui du Conseil Municipal, notamment par l'apport de garanties mais sans pour autant qu'il y est besoin de subvention.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

D'autres réunions se tiendront dans un avenir proche et le Conseil Municipal sera tenu au courant de l'évolution de la situation.

LE CONSEIL

Remercie Monsieur BOURIOT de son exposé et prie d'être son interlocuteur pour adresser à la Chambre de Commerce de CORBEIL-ESSONNES, ses plus vifs remerciements pour le dévouement dont ont fait preuve ses membres qui nous ont, et qui continuent de nous assister en la circonstance.

0 0
0

FINANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Départemental représente Mille Millions de Francs dont Six Cents correspondent aux dépenses d'Aide Sociale, celles-ci sont remboursées par l'Etat à raison de 60% lorsqu'ils sont d'Investissement et à 83% lorsqu'il s'agit de Fonctionnement, ce qui représente environ Cinq Cents Millions. Actuellement et depuis le mois d'Août, le Département obtient Deux Cent Cinquante Millions.

Par voie de conséquence, il est très difficile au Département de régler aux Communes les sommes qu'il doit, ayant une gêne de Trésorerie, ce qui fait qu'une Commune comme MENNECY se trouve à son tour en difficulté de Trésorerie, car elle n'a pas reçu toutes les sommes auxquelles elle était en droit d'attendre du Département ou de l'Etat, ce qui représente aujourd'hui Un Million de Francs.

Il ne s'agit pas, dans un cas comme dans l'autre d'une mauvaise gestion mais d'une difficulté passagère qui, on ose l'espérer, sera de très courte durée.

Le Conseil remercie Monsieur ROBERT de son information et prend acte.

0 0
0

Compte tenu de l'heure avancée, la séance est suspendue à 0 H. et sera reprise avec son Ordre du Jour le Jeudi 7 Janvier 1982 à 20 H. 45.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

La Séance du 17 Décembre 1981 qui avait été interrompue est reprise ce jour 7 Janvier 1982 à 20 H. 45.

0 0
0

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - VIOLETTE -
Mme BLIN Maires-Adjointes - MM. LACLAU - LEBORGNE - MONIER -
GILLES - DUMAS - BOURIOT - DENEUX - BACA - Melle ARCHENault -
Mme MINSSIEUX - M. NICE - GUILLAUMET.

ABSENTS EXCUSES : M. le Dr LEON - MM. GENNATAS - CORAS - EXCOFFIER -

POUVOIRS : M. CHAMPAGNE à M. LACLAU
 M. PERTIN à M. VIOLETTE
 M. FRANCO à M. LACLAU

Monsieur ROBERT ouvre la séance et avant de passer à l'Ordre du Jour, fait part de lettres de remerciements qu'il a reçu de Madame SIMONOT, de Monsieur CHANGENET, de Madame DELPRAT, du Colonel SAVELLI, à qui le Conseil Municipal a décidé lors de sa dernière réunion, d'attribuer la Médaille de la Ville de MENNECEY en raison des éminents services qu'ils ont rendu à notre Ville.

Il signale également le nombre important de lettres de remerciements émanant de nos Anciens à qui ont été portés un colis pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An, toutes ces lettres sont à la disposition des Elus qui désireraient en prendre connaissance.

Il signale également la lettre qu'il a reçu du Principal du C.E.S. relative à la finition des travaux en cours ainsi qu'une pétition des Parents des Classes de 5^{ème} demandant la nomination d'un seul et unique Professeur d'E.M.T. (Education Manuelle et Technique). Une lettre sera adressée au Directeur de l'Etablissement en ce qui concerne les travaux et une autre au Recteur d'Académie pour appuyer la pétition des Parents.

0 0
0

CHALET POUR LES SCOUTS

Maître GILLES expose au Conseil que, comme il en avait été convenu, les Scouts de FRANCE ont accepté la proposition faite d'installer dans le Parc de Villeroy deux abris chalets de 5 m sur 4 destinés aux activités de cette organisation. Il a été prévu de les mettre en place entre la ligne de Chemin de Fer et le Chemin sous lequel a été installée la canalisation Intercommunale d'Assainissement.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte le devis de 48 700 présenté par l'Entreprise CERISIER,

Sollicite la Subvention du Conseil Général pour ces deux Chalets,

Dit que le crédit de 30 000 Frs inscrit au Budget 1981 sera complété à due concurrence au Budget Primitif 1982,

Autorise le Maire à rechercher un emprunt pour le financement complémentaire de cette opération.

DEVIS MAUDRY POUR MISE EN CONFORMITE DES CHAUFFERIES GAZ

Monsieur VIOLETTE donne lecture d'un devis de la Société MAUDRY pour travaux de mise en conformité et pose d'avertisseurs dans les chaufferies équipées au Gaz, Piscine, Groupe Scolaire des Myrtilles, Groupe Scolaire de la Verville et qui se monte à la somme de T.T.C. 7 067,67 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour la mise en exécution de ces travaux et regrette que ladite Société n'a pas prévu ce système d'alerte dans sa proposition pour la mise en place de la sécurité de ces chaudières,

Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir en faire l'observation à l'Entreprise.

COTISATION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE CONSEIL DES COMMUNES DE L'EUROPE

Monsieur NICE expose au Conseil Municipal que la Ville de MENECY est, depuis de nombreuses années, membre de l'Association Française pour le Conseil des Communes de l'EUROPE, et il est sollicité le renouvellement pour l'année 1982 de notre adhésion entraînant une cotisation de 864 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

INDEMNITE DE GESTION AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur NICE expose au Conseil que Madame le Receveur Municipal perçoit chaque année une indemnité de Gestion dont le taux est fixé pour 3 ans et qui cette année est augmentée, et doit donc faire l'objet d'une nouvelle délibération.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de verser pour 1981 l'Indemnité de Gestion au Receveur Municipal qui se monte à 2 784 Frs., l'Indemnité de Budget à 300 Frs., soit un total de 3 084 Frs.,

Dit que cette dépense sera prélevée au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice courant.

0 0
0

LOYER ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur NICE donne lecture de la lettre de Madame DENEUX, Propriétaire des locaux loués par la Ville pour servir d'ateliers Municipaux et relative à l'augmentation du loyer en application des clauses du Bail qui prévoit la révision du loyer tous les ans suivant l'indice du coût de la construction :

- au 1er Janvier 1981 l'indice était de 630, alors qu'il était de 569 au 1er Janvier 1980, ce qui donne à partir du 1er Janvier 1982, une augmentation mensuelle de 426 Frs. soit un loyer mensuel, y compris droit de bail de 2,5 %, de 4 741 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Donne son accord,

Dit que cette dépense sera imputée au Chapitre 932 du Budget de l'Exercice 1982.

0 0
0

ELAGAGE DE PLANTATIONS

Monsieur DENEUX fait part au Conseil Municipal du devis présenté par les Etablissements LELARGE pour l'élagage des plantations en bordure des voiries et dans les propriétés Communales et qui se monte à la somme de T.T.C. 15 523 Frs. 20.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour la délivrance d'un Ordre de Service,

Dit que cette dépense sera financée par imputation de crédits ouverts au Chapitre 936 du Budget de l'Exercice 1982.

0 0
0

PREPARATION DE NOUVEAUX PROGRAMMES D'ECLAIRAGE PUBLIC DES CHEMINS DEPARTEMENTAUX ET DE SIGNALISATION PAR FEUX COLORES

Monsieur VIOLETTE donne lecture de la lettre de la D.D.E. en date du 15 Novembre 1981 relative à la proposition d'élaboration d'un nouveau programme d'Eclairage Public des Chemins Départementaux et de signalisation par feux colorés.

Il fait part des propositions de la Commission des Travaux en date du 2 Décembre 1981 :

- Etude de la pose de feux tricolores au Carrefour de la R.N. 191 et de l'Avenue de la Jeannotte.

- Feux tricolores au Carrefour du C.D. 153 et du C.D. 137 Avenue de Paris, (Rue du Petit Mennecy) en tenant compte, bien entendu, de la proximité du Passage à Niveau et du Passage souterrain.

- Carrefour C.D. 153, Avenue de Neufville.

- Extension de l'Eclairage Public R.N. 191 du dernier candélabre existant à la hauteur du Parc de Villeroy jusqu'au Centre de Loisirs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur ce programme et demande également que soit revu le fonctionnement des feux sur la Route de Chevannes ainsi que ceux du Carrefour de la R.N. 191 et de la Rue de la Fontaine, car il semble que les commandes par boucle ne fonctionnent pas.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

LE CONSEIL

Prend acte,

RAPPORT S.O.C.O.T.E.C.

Monsieur VIOLETTE rappelle qu'à la suite de différents incidents qui se sont produits sur l'installation électrique à la Mairie, aux Ecoles de l'Ormeteau et de la Sablière, il avait été demandé à un entrepreneur en électricité de vouloir bien préconiser les travaux à exécuter pour remédier aux insuffisances constatées, ce dernier nous a demandé préalablement à toute intervention tendant à modifier les installations existantes, un rapport d'un Organisme de Contrôle agréé, en l'occurrence : S.O.C.O.T.E.C.

Cet Organisme a fait une étude et nous a transmis un rapport concernant chacun des bâtiments précités.

Chacun d'entre eux fait ressortir un ensemble d'anomalies qui paraissent exorbitantes, compte tenu de la date relativement récente à laquelle ont été exécutés les travaux d'installation où de remise en état.

Il est quand même regrettable, qu'alors qu'on se croit en sécurité, ces travaux ayant été exécutés par des entreprises spécialisées et sous contrôle d'un homme de l'art, de constater qu'au bout de quelques années, nous ne sommes plus en accord avec les règles de sécurité nouvelles qui sont intervenues.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis à l'entreprise d'électricité sollicitée et l'on attend maintenant ses propositions pour remise en état de nos réseaux.

Le coût de ce contrôle s'élève à :

- Mairie :	1 822,80
- Ecole de l'Ormeteau)	1 411,20 chacune
- Ecole de la Sablière (

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de l'information donnée par Monsieur VIOLETTE au nom de la Commission des Travaux,

Donne son accord pour règlement des honoraires S.C.O.T.E.C.,

Dit que la dépense sera réglée par imputation de crédits ouverts au Chapitre 932 au Budget Primitif 1982.

0 0
0



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

DEFI FRANCAIS POUR LA COUPE DE L'AMERICA

Monsieur BOURIOT fait part d'une lettre de l'Organisation "DEFI FRANCAIS" ayant pour but la construction d'un voilier Français devant disputer la Coupe de l'America.

Une subvention est sollicitée.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Et compte tenu des différentes opinions avancées,

Décide de ne pas donner suite à cette demande.

0 0
0

DEMANDE DU GROUPE D'ASSURANCES MUTUELLE DE FRANCE

Monsieur BOURIOT fait part d'une demande du Groupe d'Assurances Mutuelle de FRANCE relative au paiement des dommages subis par un chargeur sur chenilles, endommagé au Centre de Loisirs de la Ville de MENECY.

Ce chargeur travaillait pour le compte de la Ville à la création de la butte de terre en bordure du Chalet des Jeunes le 18 Avril 1981. Il a été, dans la nuit, dévasté par des vandales qui se sont introduits dans notre propriété. Il nous est réclamé la somme de 14 183,49 Frs se décomposant en :

- Réparation du véhicule 5 983,49 - 5 983,49
- Location d'un matériel identique pendant 5 Jours : 8 200.-

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Trouvant excessive la somme qui lui est réclamée,

Propose de verser 5 000 Frs. pour l'ensemble des dommages subis par l'Entreprise.

0 0
0

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES AU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre reçue de Monsieur le Préfet dans laquelle les Collectivités Locales sont invitées à stabiliser les tarifs dont la fixation leur incombe jusqu'à la fin 1981 et d'éviter toute augmentation supérieure à 10 % pour l'année 1982 afin de contribuer à la décélération générale des prix.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Maitre GILLES fait part d'une lettre du Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de CORBEIL-ESSONNES dans laquelle il est demandé une contribution complémentaire pour 1981 de 68 585,67 Frs., somme calculée en fonction du Budget 1981, adopté le 7 Juillet 1981 par le Comité du Syndicat.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'inscrire cette somme au Budget Primitif 1982 en complément de celles à inscrire au titre de notre participation pour le fonctionnement du Syndicat.

0 0
0

CHAUFFAGE CENTRAL DU PAVILLON DE FONCTION DU STADE ALEXANDRE RIDEAU

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil que le pavillon de fonction du Gardien du Stade Alexandre Rideau n'était pas pourvu de chauffage central. Le précédent Gardien ayant une installation individuelle de chauffage, n'avait jamais jugé utile de solliciter une telle installation. Aujourd'hui, le nouveau Gardien n'étant pas en possession de moyens personnels pour assurer le chauffage de ce bâtiment, a demandé la mise en place d'une installation de chauffage central.

De l'étude faite par les Services Techniques, il est apparu que la meilleure solution serait l'installation d'un chauffage par Gaz Propane, le bâtiment ne se prêtant pas à un chauffage électrique, compte tenu des matériaux employés pour la construction de ce préfabriqué.

Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises, une seule a répondu, il s'agit de l'Entreprise MARTEAUX-GASTAL, 84 Avenue de Fontainebleau - 77310 PONTIERRY, qui propose l'installation d'une citerne de Gaz de 500 Kg soit 6 020 Frs., ce qui représente la dépense totale d'investissement de 23 424,20 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Compte tenu des avis favorables des Commissions des Travaux et des Finances, adopte le dossier qui lui est présenté,

Dit que la dépense sera financée par imputation des crédits à ouvrir au Budget Primitif 1982.

0 0
0

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

EDUCATION MUSICALE AU COLLEGE

Monsieur LACLAU informe le Conseil que compte tenu de l'effectif du C.E.S., un deuxième Professeur de Musique a été nommé et une deuxième salle de cours installée; la Direction du C.E.S. demande que la Ville participe à l'acquisition d'un deuxième piano et demande un crédit de 7 000 Frs.

De la discussion qui s'en suit, il appert que compte tenu de l'utilisation de cet instrument, il serait vraisemblablement possible d'acquérir un piano d'occasion à un prix beaucoup plus raisonnable.

Maître GILLES prendra contact avec le Directeur du C.E.S. afin de trouver un terrain d'entente à ce sujet.

Toutefois, le Conseil décide de prendre en compte 50 % du prix de ce piano dont le coût ne pourra être supérieur à 1 400 Frs.

Convient que la Ville achètera le piano, et que le C.E.S. par l'intermédiaire de sa Coopérative versera 50 % du coût.

0 0
0

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PROPRIÉTÉ GAURAZ

Monsieur BOURIOT rappelle qu'il avait été demandé au Cabinet BOUILLE-MEYER de faire un plan topographique de la propriété destinée à recevoir la Résidence Edouard GAURAZ, la facture de ces travaux se montait à 12 000 Frs. A la suite d'une demande de Monsieur ROBERT estimant cette facture relativement élevée, une nouvelle facture nous a été adressée d'un montant de 9 966,88 Frs.

LE CONSEIL

Prend acte,

Et remercie Monsieur ROBERT de son intervention.

ANALYSE D'EAU

Le Maire fait part du résultat de l'analyse d'eau de consommation faite par l'I.R.C.H.A. et qui conclut à une eau conforme aux critères bactériologiques de potabilité.

LE CONSEIL

Prend acte.

C.E.S.

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil qu'à la suite de travaux de remise en état du C.E.S., travaux rentrant dans le cadre de la procédure engagée au titre de la garantie décennale, il y a lieu de procéder à la réfection de la toiture et trois solutions ont été envisagées par la Société RUBERIOD chargée de l'étanchéité.

.../...





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

Les Commissions des Travaux et des Finances ont retenu le devis s'élevant à 65 973,60 Frs. qui permet de régler les difficultés que nous connaissions jusqu'ici. Il fait part également du montant des interventions de l'A.P.P.A.V.E. qui nous a aidé dans ce dossier en assurant toutes les analyses et à la vérification des canalisations de Gaz, de chauffage, qui ont été réalisées à la suite de notre contentieux.

Monsieur ROBERT expose au Conseil tous les problèmes qui se sont faits jour à la suite de cette affaire et demande au Secrétaire Général de faire un relevé de toutes les factures ou devis que nous avons à régler afin que la Population, les Parents d'Elèves, les Enseignants connaissent l'effort financier que la Ville a fait en la circonstance. Il serait souhaitable que la plus large diffusion soit faite.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Entérine les propositions de ses Commissions des Travaux et des Finances,

Donne acte au Maire de ces déclarations et souhaite qu'en effet, un document soit publié le plus largement possible.

SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes subventions accordées par le Conseil Général à la Commune :

- Subvention forfaitaire de 30 Francs par élèves scolarisé dans les écoles publiques et privées dans la Commune :
2 936 élèves X 30 Frs. = 88 080 Francs
- Subvention aux bibliothèques pour acquisition de livres : 3 766 Francs
- Subvention à l'Ecole Municipale de Musique au titre de 81 : 25 945 Francs
- Encouragement à la natation scolaire :
9 122 entrées X 1 F. 50 = 13 683 Francs
5 256 entrées X 1 F. 50 = 7 884 Francs

LE CONSEIL

Prend acte.

0 0
0

OPERATION "5 000 COURTS"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération "5 000 Courts de Tennis" a été mise en place par les Services de la Jeunesse et des Sports afin de développer la construction de Courts de Tennis, en vue de la démocratisation de ce sport.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



Le Tennis Club de MENNECY se propose dans ce cadre, de construire deux Courts de Tennis qui pourraient bénéficier de subventions d'Etat et du Département, mais il faut également une garantie communale sur l'emprunt qui devra être contracté pour parfaire le financement.

Actuellement, cette opération pour être financée de la façon suivante :

- Dépense pour la construction de deux Courts :	200 000 Frs.
- Subvention de l'Etat 20 %	40 000 Frs.
- " du Département 20 %	40 000 Frs.
- " de la Ligue 8 à 10 %	20 000 Frs.
- Emprunt	100 000 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord de principe pour la garantie de l'emprunt que le Club de Tennis sera amené à contracter pour parfaire le financement de cette opération,

Et autorise le Maire à signer la Convention avec le Président du Club.

0 0
0

ALIMENTATION EN GAZ DE LA CHAUFFERIE DE LA RESIDENCE DU BEL AIR

Monsieur ROBERT expose au Conseil Municipal que la Société de Gestion de la Résidence du Bel Air s'est vue dans l'obligation de modifier l'installation du Chauffage Central de la Résidence. Le Chauffage au Mazout a été remplacé par un Chauffage au Gaz qui a nécessité des travaux d'alimentation ayant eu pour cause la création de tranchées sous trottoir. Celles-ci n'avaient pas été réfectionnées normalement et il a fallu intervenir auprès du Gaz de France pour que nos trottoirs soient remis en bon état.

Le Gaz de France prétend que la Commune ne pouvait pas lui imposer de prendre en charge l'exécution ou le financement des travaux de remise en état alors qu'il était très facile à cet organisme de facturer cette intervention au demandeur soit la Résidence du Bel Air.

Un accord est enfin intervenu aujourd'hui et nos voies sont en bon état.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

LE CONSEIL

Prend acte et remercie Monsieur le Maire de son intervention.

0 0
0

LETTRE DE DEMISSION DE MONSIEUR JUDITH

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre de Monsieur JUDITH, Maire Honoraire, qui donne sa démission de la Commission Communale des Impôts et de celle des Listes Electorales, dont il faisait partie depuis 1977, date à laquelle il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de Conseiller Municipal. En effet, Monsieur JUDITH souffre de troubles auditifs et malgré une prothèse, son entendement de plus en plus altéré, ne lui permet plus de participer parfaitement aux travaux de ces Commissions.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de la décision de Monsieur JUDITH et demande à Monsieur le Maire de lui faire parvenir une lettre dans laquelle le Conseil Municipal lui adresse ses plus vifs remerciements pour le travail qu'il a effectué durant cette période et ses regrets de l'avoir obligé de cesser ces activités qui, on le sait, lui tiennent tant à coeur.

0 0
0

INVITATION DU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES ZOOTECHNIQUES

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant du Centre National de Recherches Zootechniques à JOUY EN JOSAS, qui invite les membres du Conseil Municipal à la journée Porte Ouverte qui se tiendra le Samedi 16 Janvier 1981 de 16 à 18 H. et au cours de laquelle Chercheurs et Techniciens de l'I.N.R.A. (Institut National de Recherches Agronomiques), expliqueront la nature de leurs travaux, feront visiter les laboratoires et les installations expérimentales et répondront à toutes questions qui seront posées.

LE CONSEIL

Prend acte.

0 0
0

LETTRE B.R.M. - INTERETS MORATOIRES

Monsieur BOURIOT donne lecture d'une lettre émanant de la Société B.R.M. à qui la Ville achète depuis plusieurs années le mobilier scolaire équipant nos écoles et relative à une facture de 48,30 Frs d'intérêts moratoires correspondant à un retard de règlement sur une facture de 3 650,30 Frs.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



Cette facture est annulée par la Société B.R.M., compte tenu des bonnes relations existant entre cette Société et la Municipalité, et compte tenu également de l'importance des achats qui ont été faits.

Il s'agit d'une relance systématique émise par les Services Informatiques qui ne font aucune distinction entre les différents types de clientèles et qui dans le cas présent est abusive. Monsieur BOURIOT fait observer que le retard apporté dans le règlement de la facture d'origine était convenu avec le représentant.

LE CONSEIL

Prand acte.

LETTRE DE REMERCIEMENTS DE MONSIEUR CHANGENET

Maître GILLES donne lecture d'une lettre de Monsieur Didier CHANGENET, Responsable des Scouts de FRANCE qui remercie la Municipalité pour l'aide qui lui a été apportée à l'occasion de l'installation d'un camp de Scouts de FRANCE de BERLIN dans le Parc de Villeroy en Juillet 81.

LE CONSEIL

Prend acte.

SONORISATION DE LA SALLE DES MARIAGES

Monsieur BOURIOT donne connaissance d'un devis établi par la Société AUTELEC pour sonorisation de la Salle des Mariages de la Mairie et qui se monte à 8 160 Frs.

LE CONSEIL

Compte tenu de sa décision antérieure de demander l'autorisation d'effectuer les mariages dans une des salles de l'Orangerie, pense qu'il serait plus judicieux de sonoriser cette nouvelle salle; d'autre part, il serait souhaitable qu'une étude soit faite pour une installation au Restaurant Municipal de la Jeannotte où ont lieu régulièrement des manifestations diverses organisées soit par la Municipalité, soit par des Associations locales, ce qui rendraient les plus éminents services,

Décide en conséquence d'inscrire au Budget Primitif 1982 un crédit de dépense de 15 000 Frs à cet effet.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN DU DETECTEUR D'INCENDIE A L'ECOLE DE LA JEANNOTTE

Monsieur LACLAU fait part d'une proposition de la Société CERBERUS-GUINARD relative à l'entretien de l'installation de détection d'incendie installée à l'Ecole Primaire de la Jeannotte.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de ne pas donner suite à cette affaire.

0 0
0

DEMOLITION DE CLOISONS AU C.E.S.

Monsieur VIOLETTE donne lecture de la lettre en date du 30 Novembre 1981 de Monsieur le Principal du C.E.S. demandant l'autorisation d'abattre deux cloisons en placo-plâtre de son établissement afin de créer une salle de permanence assez grande pour accueillir tous les élèves.

Ces travaux sont exécutés par le Personnel d'entretien de l'Etablissement.

LE CONSEIL

Prend acte.

0 0
0

DEVIATION DE FONTENAY-LE-VICOMTE

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil Municipal que le dossier de la déviation de FONTENAY-LE-VICOMTE a été mis à l'enquête publique du 7 au 22 Décembre 1981 et qu'en ce qui concerne MENÉCY, aucune observation n'a été présentée par les habitants.

Dans sa définition, ce projet n'appelle aucune observation, toutefois la Commission des Travaux désirerait savoir comment sera réglé l'aménagement de circulation au carrefour de la Piscine, car sur les plans en notre possession les îlots directionnels sont très schématiques et ne permettent pas de se faire une opinion sur la façon dont circuleront les automobilistes.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

Fait sienne l'inquiétude de la Commission des Travaux et demande qu'une lettre soit adressée à Monsieur l'Ingénieur Divisionnaire afin de lui demander tous renseignements à ce sujet.

0 0
0

PROJET DE FOYER DE TRANSITION

Monsieur LEBORGNE rappelle que par Délibération en date du 8 Juillet 1981, le Conseil avait donné les garanties indispensables pour l'installation d'un Foyer de transition dans la propriété de Monsieur BOSCHER à EVRY que l'on se proposait d'acquérir.

Cette transaction n'a pu avoir lieu, la Municipalité d'EVRY s'étant opposé à l'installation d'un tel foyer dans cette propriété.

Actuellement, un projet est étudié par Monsieur THOMAS, Architecte Urbaniste au S.C.A. d'EVRY et pourrait être intégré dans le programme d'EVRY 1 en cours de réalisation. Il serait nécessaire que les garanties apportées par le Conseil Municipal pour le premier projet soient reportées sur celui-ci, afin de permettre la mise en place du financement.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour ce transfert.

0 0
0

REMISE DE COUPES ET DIPLOMES AUX SPORTIFS DE MENNECY

Monsieur BOURIOT rappelle la cérémonie des Voeux qui doit se dérouler le Samedi 9 Janvier 1982 au Gymnase du Parc de Villeroy, et propose que soient remis au sportifs de MENNECY qui se sont honorablement classés dans les compétitions auxquelles ils ont pris part, une coupe où une médaille où un diplôme suivant le classement qu'ils ont obtenu.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'attribuer les récompenses suivantes :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981



CLUB DE BASKET-BALL
Benjamin

2ème au Championnat
de l'ESSONNE

- Laurent JACQUEMIN
- Frédéric BECKER
- Yves BOQUET
- Emmanuel LEBLANC
- Frédéric MICHEL
- Frédéric ROUSSEAU
- Laurent CHARDEN
- Franck BRUNET
- Serge DELAPLACE

- D
- D
- D
- D
- D
- D
- D
- D
- D

ATHLETISME
Minime Garçon

Champion Départe-
mental (vitesse et
saut en longueur)

Olivier LOTH

M

Minime Garçon

2ème saut en hauteur
Championnats Régionaux

Antoine CATTEAU

D

2ème Lance de Disque

au Championnat
Départemental

Cyril TIMBERT

D

TENNIS DE TABLE
Individuel

Champion de l'Ile de
France, Vice Champion
de l'ESSONNE

Patrick WATTELAR

C

Champion de l'ESSONNE
3ème Championnat de
l'Ile de France

Pascal TERRAUBE

M

Par Equipe

Championnat de l'ESSONNE
par équipe 4ème division

Pour le Club

- Alain PITHON
- Eric GABETTY
- Christian DESHAYES
- André GHENASSIA

- D
- D
- D
- D

CLUB DE TENNIS
Equipe Dames N° 1

Championne de l'ESSONNE
1 Coupe pour le Club

- Mme ALAJOUANINE
- Mme SAUVAGE
- Melle Caroline DELAVEAU
- " Sophie DELAVEAU

- D
- D
- D
- D

Equipe Messieurs N°1 Finaliste du Championnat
de l'ESSONNE

- M. Jean-Pierre DESAULES
- M. Bruno DESAULES
- M. Bertrand LEJEUNE
- M. Nicolas LE BOZEC
- M. Stéphane LIBIOT

- D
- D
- D
- D
- D

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

CLUB DE VOLLEY BALL

Senior

2ème au Championnat
Départemental Honneur

Didier DEWULF	D
Robert DUCOS	D
Jean-Claude FOUQUET	D
Jean HERLIN	D
Roger GLIVOT	D
Jean-Pierre MANCE	D
Alain ROUSSEL	D
Alain SANSON	D
Pierre ZUKER	D

BALL TRAP

Fosse Olympique

2ème au Championnat
Ile de FRANCE

Jean-Pierre GOUDY	D
-------------------	---

FOOTBALL

Pupilles par équipe

Champion Ile de FRANCE

Pour le Club	C
Benoît GAST	D
David FORGET	D
Francis FORGET	D
Pierre TARTARY	D
Jérôme BENOIT	D
Thomas HERVEY	D
Stéphane LEDUC	D
Nicolas FOUQUET	D
Stéphane BARTHOLOME	D
Olivier PECOUT	D
Gaël TEMPIER	D
Didier TALBAT	D
François GAUTHIER	D

Poussins par équipe

Richard CLARICIA	D
Laurent ALIU	D
Frédéric FELDMANN	D
Eric SITBON	D
Christophe FAVARD	D
Vincent BARTHOLOME	D
Jean-Jacques ROBERT	D
Franck PELE	D
François CÔTINET	D

Cadet par équipe

Christophe CLOPET	D
Daniel BOUILLET	D
Laurent GABAS	D
Arnaud LAZARSKI	D
Jean-Louis GIOVANELLI	D
Michel ROCHELLE	D
Bounsom KEOVONGKOT	D
Jean-Pierre BLANC	D
Xavier GILLES	D
Eric DULON	D
Phrone BOUCHALEINE	D
Philippe CLERICIA	D
Laurent PERRIN	D
Frédéric GOURNAY	D
Sylvain MARCINOWKI	D

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

Individuel	Championne de l'ESSONNE 4ème Série	Melle Sophie DELAVEAU	M
Individuel	Championne de l'ESSONNE Benjamine	Stéphanie DELAVEAU	M
Double Mixte	Finaliste du Championnat de l'ESSONNE	M. Pascal BONICALZI Mme ALAJOUANINE	D D
<u>CLUB DE JUDO</u> Cadet 45 Kg	Champion de l'ESSONNE	Christophe DENIS	M
Benjamin 40 Kg	2ème du Championnat de l'ESSONNE	Christophe TRUFFAUT	D
<u>CLUB HAND BALL</u> Benjamin	Classé en honneur Division régionale	Jérôme COUDERC Pierre TARTARY Jean-Marie SAILLET Jean-Michel SALAUN David PETROFF Laurent FELDMANN Frédéric FELDMANN	D D D D D D D
<u>TIR</u>			
Carabine cadet	2ème au Championnat Départemental	Philippe POLLERELLI	D
Pistolet Minime	3ème au Championnat de l'ESSONNE	Jerry FEAGLEY	D
<u>VELO CLUB</u> 3ème Catégorie	Champion de l'ESSONNE	Dominique CALBRY	M
2ème Catégorie	50ème Championnat de FRANCE	Bernard BULHAERT	D
Minime	28ème Championnat de FRANCE	Christophe BOURIOT	D
<u>AMICALE BOULISTE</u> Féminine	Championne de l'ESSONNE	Melle Marie-France BOCHE	M
Cadet	Champion de l'ESSONNE	M. Frédéric GASSE	M
Minime	2ème au Championnat de l'ESSONNE	M. Denis DESPRES	D

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 DEC. 1981

EQUITATION

Jumping Championne de l'Ile de FRANCE Sandrine LALLEMENT C

AUTOMOBILE

Renault 5 Coupe de FRANCE Frédéric BACA D
Alpine

AUTOMOBILE

Monoplace Championnat de FRANCE M. Daniel BOINE D
Formule Renault Finaliste Ecole de Pilotage
1981 de MAGNY Cours 1980

C = Coupe D = Diplôme M = Médaille

0 0
0

REMISE DE PHOTOS

Monsieur ROBERT présente au Conseil Municipal les cadres contenant chacun une photographie des Maires de MENNECHY depuis 1900, qui lui ont été remis par Monsieur JUDITH, Maire Honoraire.

LE CONSEIL

A l'unanimité,

Remercie Monsieur JUDITH de son aimable donation et l'assure que ces photographies seront présentées au Public afin de perpétuer le souvenir de ceux qui ont œuvré pour le bien-être de notre Commune.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à
23 H. 45.

(Handwritten signatures in blue and black ink)